



Lycée Professionnel Victor Hugo
422 avenue Victor Hugo - BP 2130 – 26021 VALENCE
Cedex
☎ 04 75 41 90 40 - ☎ 04 75 41 67 43
✉ :ce.0260037z@ac-grenoble.fr



Mention Complémentaire Aide à Domicile



Arrêté du 10 Septembre 2004
Diplôme rénové en 2004, co-signé par Le Ministère de l'Education Nationale et
le Ministère des Affaires Sociales, équivalent au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEA...)

LA PROFESSION



L'aide à Domicile exerce ses fonctions auprès **des familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées** vivant en logement privé, individuel ou collectif.

L'aide à domicile travaille en étroite collaboration avec différents **partenaires sanitaires et sociaux** intervenant auprès de ces catégories d'usagers.

Sa formation technique et humaine lui permet une **approche globale de la personne** et de **répondre**, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, **aux besoins de la vie quotidienne de ces personnes.**

L'aide à domicile contribue au **maintien de leur vie sociale** et a **un rôle préventif** quant à leur perte d'autonomie.

Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile.

Il occupe les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.

LA FORMATION

Elle se déroule au plus sur une année et conduit au diplôme.

La formation se construit en alternance



- 576 heures, au maximum, de formation en centre de formation.

- **16 semaines, au plus, en milieu professionnel :**

- 6 semaines en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées.
- 10 semaines au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, avec obligatoirement une période de 6 semaines au domicile privé individuel.

L'enseignement est dispensé par des professeurs titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmière et du Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

La formation est validée par un examen comprenant entre autres des épreuves pratiques évaluées sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF) en collaboration avec des professionnels.

Les axes de formation théorique et pratique :

- ⊗ Physiopathologie.
- ⊗ Sciences Médico-sociales.
- ⊗ Technologies et techniques d'aide sanitaire.
- ⊗ Techniques de manutention.
- ⊗ Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, technique d'animation.



- ⊗ Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie.
- ⊗ Technologies du logement.
- ⊗ Technologies et techniques d'animation.
- ⊗ Gestion et organisation familiale

QUALITES REQUISES

- | | | | | | |
|---------------|-------------|--------------------------|----------------------------|---|--------------------------|
| • Motivé | • Attentif | • Sérieux | • Etre organisé | • Faire preuve de force de caractère | • Tact et discrétion |
| • Patience | • Dynamique | • courtois | • Bonne condition physique | • Intérêt pour les problèmes humains et sociaux | • Capacités d'initiative |
| • Accueillant | • Politesse | • Aptitude à communiquer | • Etre à l'écoute | | • Etre mobile. |

POURSUITE D'ETUDES

- Le baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale.
- FAS – Aide Soignant(e).
- Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale.

NB : Attention cette formation offre des dispenses d'unités et des allègements de formation en liens avec les autres diplômes de la filière Sanitaire et Sociale. (CAP Petite Enfance – Diplôme professionnel Aide Soignant).